



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

urbanisme

Question écrite n° 4580

Texte de la question

M. Jean-Pierre Gorges interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la date de publication du décret prévu par l'article 58 de la loi n° 2005-882 en faveur des PME. Cet article donne la possibilité aux communes, sous certaines conditions, d'exercer le droit de préemption lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux. L'entrée en vigueur de cette disposition est conditionnée par un décret d'application. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai ce décret pourrait être publié.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Gorges](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4580

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5610

Question retirée le : 4 décembre 2007 (Fin de mandat)